

SE SOIGNER À DOMICILE

CONDITIONS

DE PRISE EN CHARGE

Notre Service de Soins Infirmiers À Domicile s'adresse à vous sur prescription médicale si :

- ▶ vous avez une prescription médicale,
- ▶ vous avez besoin d'une aide pour vos soins d'hygiène au quotidien, qui peuvent être accompagnés de soins infirmiers (injections, pansements...),
- ▶ vous avez entre 18 et 60 ans et vous êtes en situation de handicap ou vous avez plus de 60 ans,
- ▶ vous résidez dans le secteur géographique desservie par le service



ACCÉDER

SIMPLEMENT À CE SERVICE

Vous serez entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie.

Lors d'un entretien à domicile, une évaluation approfondie de vos besoins sera réalisée par l'infirmière coordinatrice afin de valider votre PEC.

Cette évaluation permettra la constitution de votre dossier administratif.

LE PERSONNEL

L'équipe est composée d'infirmiers et d'aides soignants diplômés.

Les infirmiers réalisent les soins techniques et d'hygiène, les aides soignants sont chargés des soins d'hygiène.



LES TOURNÉES

DES SOIGNANTS

Les interventions sont réalisées du lundi au dimanche de 6h30 à 12h30 et de 15h00 à 20h00.

Vous pouvez contacter une infirmière d'astreinte de 6h30 à 12h30 et de 14h à 20h.

ÊTRE AIDÉ ET ÉCOUTÉ

À DOMICILE

Vous bénéficiez de notre service de soins infirmiers à domicile, vous pouvez faire appel à notre psychologue.

Elle interviendra à votre domicile pour vous apporter ainsi qu'à votre famille écoute et soutien face aux difficultés rencontrées.

La psychologue propose également auprès des proches aidants qui le souhaitent :

- information sur la pathologie
- conseils d'accompagnement
- soutien

L'utilisation de ce service n'engendrera pas de surcoût financier.

